

2013



Un appui technique du Conseil général de Loire Atlantique pour une mise en place en 2013

Appui technique assuré par les mouvements d'éducation populaire



■ Un objectif partagé

Favoriser la réussite éducative des enfants, de tous les enfants, tel est l'objectif de la loi sur la refondation de l'école que partagent le Conseil Général de Loire Atlantique et les mouvements d'éducation populaire.

Le Conseil Général de Loire Atlantique souhaite participer activement à cette dynamique afin de contribuer à sa réussite.

Le Conseil Général propose donc d'accompagner les communes de moins de 10 000 habitants qui mettent en place la nouvelle organisation du temps scolaire dès la rentrée 2013 et qui vont amorcer leur travail sur la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire.

Le Conseil Général vous invite à solliciter un des mouvements d'éducation populaire dont vous trouverez la liste en page 4 de cette plaquette, afin qu'il puisse vous accompagner dans votre démarche et votre projet.

Une aide financière de 1 500 € vous sera accordée dans le cadre de cet appui.

■ Un appui technique

Afin de vous accompagner dans votre démarche dans le but de mobiliser tous les acteurs concernés sur votre commune, un accompagnement type vous est proposé sur 3 axes complémentaires :

1 *Animer une ou des réunions-rencontres avec les acteurs et partenaires de votre territoire afin de les aider à mieux comprendre les enjeux, à bien s'approprier le projet pour mieux s'engager dans la mise en œuvre (accompagnement à la préparation et à l'animation d'une réunion).*

2 *Organiser un temps de sensibilisation pour tous les intervenants qui vont encadrer les activités ou intervenir lors des temps périscolaires du matin, de la pause méridienne et de la fin d'après-midi (animation pédagogique de la journée) pour évoquer les nouveaux enjeux et les conditions de la réussite.*

3 *Travailler sur ces temps et amorcer la réflexion vers un véritable Projet Educatif de Territoire partagé (accompagnement technique du coordonnateur par un travail autour des outils de pilotage).*

Cet accompagnement peut se concrétiser sous 2 formats de base :

- *un forfait de 2 jours pour un montant de 2 000 €
(500 € restant à la charge de la commune)*
- *un forfait de 3 jours pour un montant de 3 000 €
(1 500 € restant à la charge de la commune)*

Nota : pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans un travail d'élaboration plus approfondi d'un PEDT, appuyé par un mouvement d'éducation populaire nécessitant un accompagnement plus conséquent, cette aide sera également accordée.

Coordonnées

CEMEA Pays de la Loire



15 bis, allée du Commandant Charcot
44000 Nantes
Tel : [02 51 86 02 60](tel:0251860260)
accueil@cemea-pdll.org

FAL 44



9 rue des Olivettes
44000 Nantes
Tel : 02 51 86 33 10
mlejeune@fal44.org

FRANCAS Pays de la Loire



37 rue de la Tour d'Auvergne
44200 Nantes
Tel : 02 51 25 08 50

LEO LAGRANGE Ouest



23 rue de l'étoile du matin
44600 Saint Nazaire
Tel : 02 40 22 72 73
llo@leolagrange.org

PEP 44



2 rue des Renards
44300 Nantes
Tel : 02 40 94 06 05
pep44.ducherais@wanadoo.fr

FAMILLES RURALES



47 rue Ferdinand le Dressay
56009 Vannes
Tel : 02 97 69 13 86
loireatlantique@famillesrurales.org

ANIMATION RURALE



Tel : 02 40 43 22 00
animationrurale44@ar44.fr

UFCV Pays de la Loire



Tel : 02 40 71 60 30
claire.quintinvicquelin@ufcv.fr

